



Province de Québec
MRC des Pays-d'en-Haut
Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le :

LUNDI 12 MAI 2025, à 18 H

À la salle du conseil, située au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles.

Le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure portant le numéro DDM2025-003, concernant l'immeuble situé au 564, rue de l'Original, désigné sous le numéro de matricule 3082-06-2434.

Objet de la dérogation :

La demande vise à permettre la construction d'un bâtiment accessoire (de type gymnase) :

- D'une superficie de 77 mètres carrés, alors que la réglementation permet un maximum de 30 mètres carrés;
- D'une hauteur de 5,5 mètres, alors que la hauteur maximale permise est de 3,5 mètres.

La demande est également assujettie aux conditions suivantes, recommandées par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

- Le bâtiment devra être utilisé strictement à des fins de gymnase à perpétuité;
- Le couvert forestier situé entre le bâtiment et la rive devra être intégralement préservé.

Droit de parole :

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette séance.

QUE le public pourra, à tout moment avant la séance, transmettre des questions par écrit aux membres du conseil à l'adresse courriel suivante : directeur@lac-des-seize-iles.com;

Donné à Lac-des-Seize-Îles, le mercredi 9 avril 2025.

Le Directeur général et greffier-trésorier



Patrick Paradis

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Patrick Paradis, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 9^e jour du mois d'avril 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois d'avril 2025.



Patrick Paradis

Directeur général et greffier-trésorier